المنظومة

| | |
|---|---|
| العنوان: | Système de Retraite au Maroc: Quelle Réforme Face Aux Défis du Vieillissement de la Population et de L'extension de la Couverture |
| المصدر: | مجلة قانون وأعمال |
| الناشر: | هشام البخفاوي |
| المؤلف الرئيسي: | Cherkaoui, Mounia |
| المجلد/العدد: | ع6 |
| محكمة: | نعم |
| التاريخ الميلادي: | 2015 |
| الصفحات: | 93 - 109 |
| رقم MD: | 1340292 |
| نوع المحتوى: | بحوث ومقالات |
| اللغة: | French |
| قواعد المعلومات: | IslamicInfo |
| مواضيع: | التقاعد الوظيفي، التضامن الاجتماعي، المعاشات الاجتماعية، كبار السن |
| رابط: | http://search.mandumah.com/Record/1340292 |

© 2026 المنظومة. جميع الحقوق محفوظة.
هذه المادة متاحة بناء على الإتفاق الموقع مع أصحاب حقوق النشر، علما أن جميع حقوق النشر محفوظة. يمكنك تحميل أو طباعة هذه المادة للاستخدام الشخصي فقط، ويمنع النسخ أو التحويل أو النشر عبر أي وسيلة (مثل مواقع الانترنت أو البريد الالكتروني) دون تصريح خطي من أصحاب حقوق النشر أو المنظومة.

للإستشهاد بهذا البحث قم بنسخ البيانات التالية حسب إسلوب الإستشهاد المطلوب:

إسلوب APA

Cherkaoui، M. (2015). Système de Retraite au Maroc: Quelle Réforme Face Aux Défis du Vieillissement de la Population et de L’extension de la Couverture. مجلة قانون وأعمال، ع6، 93 - 109. مسترجع من http://search.mandumah.com/Record/1340292

إسلوب MLA

Cherkaoui، Mounia. "Système De Retraite Au Maroc: Quelle Réforme Face Aux Défis Du Vieillissement De La Population Et De L’extension De La Couverture." مجلة قانون وأعمالع6 (2015): 93 - 109. مسترجع من http://search.mandumah.com/Record/1340292

© 2026 المنظومة. جميع الحقوق محفوظة.
هذه المادة متاحة بناء على الإتفاق الموقع مع أصحاب حقوق النشر، علما أن جميع حقوق النشر محفوظة. يمكنك تحميل أو طباعة هذه المادة للاستخدام الشخصي فقط، ويمنع النسخ أو التحويل أو النشر عبر أي وسيلة (مثل مواقع الانترنت أو البريد الالكتروني) دون تصريح خطي من أصحاب حقوق النشر أو المنظومة.

# Système de retraite au Maroc : quelle réforme face aux défis du vieillissement de la population et de l'extension de la couverture

**Mounia Cherkaoui,**
*Professeur à l'université Ibn Tofail, Kénitra Maroc.*
*E-mail :cherkaouimounia@yahoo.fr*

Les systèmes de retraite au Maroc sont soumis à des pressions financières croissantes. Les problèmes des régimes tiennent à leur mode de financement, à la fragmentation de leur administration et à la manière dont ces systèmes sont conçus. En effet, les régimes de retraite marocains ont débuté dans le cadre colonial. Sélectifs et catégoriels au départ puisque réservés aux seuls salariés français, ils s'étendent par la suite aux nationaux actifs, d'abord fonctionnaires du secteur public puis et surtout après l'indépendance aux salariés des secteurs formels notamment l'industrie en milieu urbain. Le Maroc a souscrit ainsi à des systèmes de sécurité sociale de type bismarckien, c'est-à-dire dont le droit d'accès est acquis par la contribution assise sur le salaire. Ils sont donc en grande majorité basés sur le principe de la répartition qui consiste à financer les pensions d'une période donnée, par des ressources collectées au cours de cette même période. Leur financement nécessite alors un équilibre permanent entre le nombre d'actifs et celui des retraités puisque le montant versé aux retraités est financé par les cotisations prélevées sur les salaires des actifs du moment. Ce type de ce système continue à fonctionner tant que la réalité démographique respecte cet ordre de réciprocité. Or, depuis quelques années, la crise économique et le vieillissement de la population font que la croissance du pouvoir d'achat des revenus d'activité et celle du nombre des cotisants connaissent un ralentissement sensible alors qu'au même moment, les régimes de

retraite arrivent à maturité et doivent honorer des droits de retraités de plus en plus nombreux et pour des périodes de plus en plus longues.

Les mutations socioéconomiques et démographiques, notamment la baisse de la fécondité, du taux de mortalité et l'allongement de l'espérance de vie, compromettent l'équilibre des régimes de retraite et pèsent lourdement sur leur fonctionnement.

Au-delà de ces aspects financiers, se pose la question de la prise en charge d'une bonne partie de la population qui reste jusqu'au là exclue de tout type de couverture sociale. En effet, dans la mesure où le système de protection sociale s'appuie en principe sur des cotisations sociales assises sur les salaires, seuls les salariés peuvent bénéficier des droits à la retraite. Or, l'accès à l'emploi est un problème essentiel pour une grande part des citoyens.

L'ensemble des institutions de retraite mises en place et développées avant ou après l'indépendance parièrent sur l'extension du salariat. Mais le processus de salarisation n'a pas pu atteindre les niveaux escomptés, ce qui explique pourquoi nous parlons au Maroc d'un système élitiste, pyramidal et centré sur la protection des salariés urbains du secteur formel et public.

La structure du système productif marocain est marquée par un secteur agricole dominant et un poids important de l'emploi informel. La majorité paysanne de la population, les petits artisans, les travailleurs temporaires ou occasionnels du secteur privé, les indépendants et les travailleurs à domicile ne seront donc pas concernés par ces dispositifs de couverture sociale obligatoire qui sont assis sur des cotisations salariales et patronales.

Dans un contexte de crise économique et sociale que relève le niveau élevé de chômage, d'une expansion considérable du secteur informel sous diverses formes, le système de retraite continuera d'exclure une large marge de la population pour qui la retraite reste un luxe inatteignable.

Tous ces facteurs ayant des incidences négatives sur les incitations et sur l'équité. Des réformes urgentes sont alors nécessaires afin d'assurer la pérennité des régimes.

Depuis quelques années, le Maroc s'inscrit à son tour dans la dynamique quasi-universelle de réforme des systèmes de retraite. La prise de conscience de la nécessité de prémunir les générations futures contre les menaces de déséquilibres, a poussé la majorité des caisses de retraites à modifier leurs paramètres en vue de retarder l'apparition et/ou l'aggravation de leur déficit consolidé. Ces mesures prises par l'ensemble des caisses ne pourront pas à elles seules résoudre le problème des retraites. Celui-ci n'est pas lié à la seule dérive démographique, essentiellement le vieillissement de la population, mais à plusieurs facteurs qui ont entravé le développement des systèmes et ont conduit à leur maturité précoce et au caractère limité de leur couverture.

Certes, les propositions de réformes apparues depuis ces dernières années, traduisent la volonté des pouvoirs publics de remédier à cette situation, par le biais notamment de l'introduction de dispositifs paramétriques. Néanmoins, malgré l'intérêt de ces mesures, des limites subsistent eu égard à l'insuffisance de la prise en compte de la dimension structurelle de l'économie. Toutes les mesures paramétriques aussi bonnes soient-elles, ne font que retarder l'échéance du déséquilibre en reportant les déficits de quelques années. Nulle part dans le monde, ces réformes n'ont réglé les problèmes de la retraite, leurs effets restent malheureusement limités.
La majorité des réformes restent surtout focalisées sur l'équilibre financier et la bonne gouvernance des régimes. Toute réflexion sur la problématique des retraites doit être axée à la fois sur la pérennité du système existant mais aussi sur la question de l'élargissement de la couverture retraite vu son importance pour la lutte contre la pauvreté et le maintien de la cohésion sociale : principe fondateur de tout système de protection sociale.

Les régimes de retraites tels qu'ils ont été conçus et tels qu'ils fonctionnent actuellement, n'arrivent pas à couvrir tous les risques sociaux et à généraliser leur couverture. Une contradiction existe bel et bien entre la nature de leur fonctionnement et le contexte économique du pays. Il est donc nécessaire et urgent de tenir compte dans les propositions de réformes de la spécificité du Maroc. La question de la réforme des retraites ne peut pas être réduite à une réforme paramétrique isolée des autres institutions. La réflexion doit s'inscrire dans le cadre d'une perspective plus globale puisque les politiques sociales sont liées les unes des autres (Politique de travail et d'emploi, politique de financement de la sécurité sociale…).
Nous encourageons ainsi le passage à un système à multiples piliers mais qui vise à moyen et
long terme l'élargissement de la couverture retraite en faisant intervenir l'assistance, l'assurance sociale et l'épargne volontaire. Autrement dit, une combinaison de régimes obligatoires et facultatifs intégrant à la fois « des pensions sociales » et une dose de capitalisation. Une telle organisation exige une prise en compte des données structurelles de l'économie marocaine.

## *Actualité du système de retraite au Maroc :*

Le système de retraite marocain se compose principalement de quatre régimes fonctionnant majoritairement selon le mode de répartition mais qui se caractérisant par l'hétérogénéité de leurs paramètres et de leurs aspects institutionnels :

- La Caisse Nationale de Sécurité Sociale (CNSS) dont relève le personnel des entreprises privées et les salariés agricoles ;

- La Caisse Interprofessionnelle Marocaine de Retraite (CIMR) qui assure la couverture du personnel du secteur privé, sur une base volontaire et complémentaire ;

- La Caisse Marocaine des Retraites (CMR) qui couvre la population des salariés des administrations publiques ;

- Le Régime Collectif d'Allocation de Retraite (RCAR) assure la protection du personnel contractuel des administrations publiques ;

Concernant le volet institutionnel, chaque régime dispose d'un cadre juridique propre et relève d'une tutelle à part. Quant à la diversité technique, elle concerne notamment le mode de financement, les taux de cotisation, la tarification, la base de liquidation, l'annuité de calcul des droits, le placement des réserves.
La seconde grande caractéristique du système de retraite au Maroc est la faiblesse de la couverture sociale qu'il permet au secteur privé. En effet, moins de 33 % de la population active dispose d'une couverture de retraite[1].
En termes de couverture, il convient de signaler la faiblesse du taux d'emprise du régime de la CNSS sur l'ensemble des salariés du secteur privé qui ne dépasse pas 72% en 2011. Ainsi près de 1,2 millions de salariés relevant du périmètre de la caisse ne sont pas couverts[2].

De plus, l'immatriculation d'un assuré à la CNSS ne signifie pas nécessairement que celui-ci bénéficiera d'une pension lors de son départ à la retraite. En effet, il est constaté que jusqu'à fin 2012, la population totale d'assurés qui bénéficient d'une pension de retraite atteint environ 308043 tandis que près de 622 000 assurés (inactifs) sont arrivés à l'âge de retraite sans cumuler les 3240 jours de cotisation nécessaires pour l'ouverture du droit à une pension. D'où la situation de la précarisation du travail au Maroc.

[1] Cours des comptes (2013) : Rapport sur le système de retraite au Maroc : Diagnostic et propositions de réforme ».

[2] Ibid

L'analyse de l'évolution du nombre des actifs cotisants et des bénéficiaires montre que la population cotisante aux principaux régimes de retraite (CMR, CNSS, RCAR, CIMR), a enregistré, au cours des 15 dernières années (1993-2007), un accroissement annuel moyen d'environ 2,05%, contre 6,82 % pour les bénéficiaires[1]. Ceci explique la dégradation du rapport démographique (actifs/retraités) qui est passé de 5,80 en 1993 à 3 en 2007.

## *Les difficultés des systèmes de retraite :*

Même si la couverture de la protection sociale ne concerne qu'une minorité de la population active, les caisses d'assurances sociales semblent éprouver de nombreux problèmes pour assumer leurs engagements vis-à-vis de leurs assurés. Le plus important de ces problèmes est lié à leur financement. Selon le diagnostic établi par la DAPS et aussi confirmé par la cours des comptes, la banque mondiale et d'autres institutions internationales, l'ensemble des régimes de retraite connaîtront à des horizons différents : une dégradation du rapport démographique, une apparition des déficits des régimes et un épuisement des réserves :

- ✓ Dégradation des rapports démographiques :

***CMR :***

Si l'on considère que les recrutements dans le secteur public pourront à peine couvrir les départs à la retraite, la population d'actifs cotisants devrait rester stable jusqu'à 2060 (retenue comme période de projection), ce qui signifie que les cotisations à recevoir ne devraient

[1] Cherkaoui M., (2010) : « Vieillissement, transition démographique et crise des systèmes de retraite au Maroc », thèse pour l'obtention du doctorat ES Sciences Economiques »

connaître que peu de progression (en dehors des augmentations de salaires[1]).

La population des retraités, en revanche, connaîtra un accroissement significatif et sera multipliée par 2,5 d'ici 20 ans passant de 290146 en 2007 à 441000 en 2060. Cette évolution asymétrique divergente des deux populations va induire une nette détérioration du rapport démographique du régime, puisqu'il passera de 3,49 actifs pour un retraité en 2007 à 1,08 actif pour un retraité en 2060.

**RCAR :**

Les indicateurs démographiques du RCAR devraient connaître, durant la période allant jusqu'à 2060, une évolution semblable à ceux de la CMR. En effet les projections montrent une quasi stabilité des effectifs des cotisants et un accroissement plus important de bénéficiaires dont les effectifs vont être multipliés par 4 (passant de 32989 en 2007 à 225000 en 2060). Ceci se traduira par une détérioration substantielle du rapport démographique qui est déjà à un niveau assez bas de 2,7 actifs pour un retraité (2007) pour se situer à 0,8 à partir de 2045.

**CNSS :**

Les projections démographiques montrent que la population d'actifs cotisants au régime de la CNSS continuera à s'accroître jusqu'à 2060 pour atteindre 11,9 millions contre 2,5 millions à fin 2011 (soit une multiplication par 7), portant ainsi le taux de couverture de la population d'actifs occupés de 25% à 45% en 2060.

En revanche, les effectifs des départs à la retraite devraient également connaître une augmentation notable, en particulier à partir de 2020 (30.000 départs et qui continueront à évoluer jusqu'à 105.000 en 2060

[1] Cours des comptes (2013) : Rapport sur le système de retraite au Maroc : Diagnostic et propositions de réforme ».

(soit une multiplication par 15) induisant une forte détérioration du rapport démographique dans le futur qui passera de 8,41 en 2007 à 3,9 en 2060.

**CIMR :**

Les projections démographiques du régime CIMR font apparaître une croissance des actifs cotisants dont le nombre sera multiplié par 2,11 (de 283.000 actuellement à 598.000 en 2060) et une forte croissance des effectifs de retraités, dont le nombre sera multiplié par 2,5 dans les 20 prochaines années pour atteindre 198000 d'ici 2028 puis 357000 en 2060. Cette situation se traduira par une détérioration du rapport démographique qui se situera à 1,5 en 2060 contre 3 actuellement.

- ✓ Apparition des déficits et épuisements des réserves:

**CMR :**

Le solde technique[1] du régime deviendra négatif en 2013 et le solde financier[2] sera déficitaire à partir de 2014. Elle caractérisera l'évolution attendue des réserves qui ne vont plus croître à partir de 2014 pour devenir négatives (endettement implicite du régime) à partir de 2021. Ainsi, de 2011 jusqu'à 2060, les déficits cumulés et actualisés du régime nets des réserves devraient atteindre un montant de 583 milliards DH[3].
En conséquence, pour que ce régime puisse continuer à servir le même niveau des prestations jusqu'à l'horizon 2060, le taux de cotisation permettant l'équilibre qu'il conviendrait d'appliquer atteindrait un niveau de 54%, ce qui serait évidement non soutenable[4].

[1] Ibid
[2] Ibid
[3] Ibid
[4] Ibid

**RCAR :**

Les projections financières du RCAR reflètent une relative soutenabilité en comparaison avec la CMR. Ainsi, le solde du régime ne deviendra négatif qu'à partir de 2021(apparition du premier déficit du régime pour atteindre 8 milliards DH à partir de 2050.) et les réserves ne seraient épuisées qu'en 2042. Le taux de cotisation d'équilibre qui permet au régime de continuer à servir les prestations normalement, durant la période de projection, se situe à 27 % contre 18 % actuellement.

**CNSS :**

Les projections financières font ressortir que le solde technique et financier du régime sera négatif à partir de 2021 pour atteindre 36 milliards de DH en 2060, ce qui déclenchera la ponction sur les réserves qui seront totalement épuisées en 2030.
Par ailleurs, dans un scénario de statu quo, pour faire fonctionner normalement le régime d'ici 2060, il serait nécessaire de porter le taux de cotisation de 11,89% actuellement à 16,63% durant toute la période.

**CIMR :**

Contrairement aux autres régimes, les projections financières de la CIMR montrent, que ce régime ne connaîtra pas d'épuisement de ses réserves durant la période de projection. Ces dernières resteront positives durant toute la période malgré l'apparition d'un déficit technique entre 2033 et 2050. Par conséquent, le régime pourra assurer le service normal de ses prestations jusqu'à 2060.

***Emploi informel, Chômage : précarisation et sous-emploi :***

La population active au Maroc représente une part importante de la population totale : 37% des Marocains sont en âge de travailler (11 505 millions de personnes en 2011).

**Tableau 1 : Population totale, active, cotisante en 2011 (milliers**

| | |
|---|---|
| **Population active totale** | 11 505 |
| **Population active occupée** | 10 475 |
| **Population cotisante** | 2200 |

***Source :*** *Statistiques BIT : marché du travail au Maroc, janvier 2011*

Pourtant, malgré ces chiffres satisfaisants et le nombre des régimes existants, seule une part minime de la population est couverte. Donc même si la part de la population active occupée est importante (10 475 milliers,) la population cotisante autrement dit celle couverte par les régimes de retraite n'est que de 2200 milliers. Ce qui veut dire que 8275 milliers opèrent dans le secteur informel.

Les 1,55 millions d'unités de production informelles fournissent en 2007 un effectif global de 2.216.116 postes d'emploi contre 1.901.947 personnes en 1999, soit un taux d'accroissement global de 16,5%. Avec un tel effectif, le secteur informel participe pour 37,3% à l'emploi non agricole total contre 39% en 1999 et représente en 2007, 40,8% de l'emploi hors agriculture et hors administration et collectivités locales[1].

Analysée selon le milieu de résidence, la contribution du secteur informel à l'emploi non agricole reste plus forte dans le milieu rural

[1] Haut commissariat au compte : « Enquête nationale sur le secteur informel : 2006-2007 » rapport de synthèse

avec un taux de 49,4 % contre 34,0% dans le milieu urbain confirmant ainsi l'importance de l'activité informelle dans l'emploi non agricole rural malgré la légère baisse enregistrée par rapport à 1999 (54,9%)[1].

L'analyse de la population active occupée exerçant dans le secteur informel selon l'âge révèle que cette population est relativement jeune. En effet, 42,6% des actifs occupés dans l'informel ont moins de 35 ans contre 46,6% dans la population active occupée non agricole. Cette proportion est relativement plus élevée chez les actifs informels ruraux (44,4%) que chez les citadins (41,9%).
Les personnes âgés de moins de 18 ans ne constituent que 3,7% de la population active informelle et la proportion des actifs du troisième âge (60 ans et plus) est de 7,2%.
Par rapport à 1999, la population active informelle s'avère de moins en moins jeune puisque la proportion des actifs âgés de moins de 35 ans a baissé de 4 points passant de 46,6% à 42,6%.
L'auto emploi (indépendants et employeurs) est la forme prédominante dans le secteur informel avec une part qui atteint 74,5% de l'ensemble de l'emploi informel (72,6% dans le milieu urbain et 79,4% en milieu rural).

Le salariat reste peu répandu dans le secteur informel : avec un effectif de 349.126 salariés, il constitue 15,8% de l'ensemble de l'emploi informel contre 66,7% dans le total de l'emploi non agricole.[2]

[1] Ibid

[2] Ibid

L'emploi salarié informel se caractérise par son extrême précarité: absence de contrat écrit, rémunération salariale à l'appréciation de l'employeur, non affiliation à la CNSS…

Il ressort de toutes ces données, qu'il n'existe pas actuellement au Maroc une croissance suffisamment dynamique pour absorber les nouveaux arrivants sur le marché du travail. Si l'on considère par ailleurs qu'il existe un stock de chômeurs qui est estimé en 2013 à 9,2 % de la population active[1], on se rend compte du défi qui est posé à l'économie marocaine pour résoudre le problème de l'emploi.

Le secteur informel, les emplois à temps partiels, le travail temporaire, occasionnel, intérimaire ou saisonnier et d'une manière générales les formes d'emplois à rémunération horaire constituent une autre source de faiblesse de la couverture sociale.

## *Inégalités induites par la couverture partielle de la population* :

L'inégalité la plus sensible reste celle qui oppose les personnes âgées couvertes par un système de retraite de celles qui ne le sont pas. Les retraités apparaissent souvent comme des privilégiés et il conviendrait de comparer les revenus des retraités à ceux de la population non couverte. L'enquête nationale sur le niveau de vie des ménages (2002) montre que le taux de vulnérabilité des personnes âgées s'élève à 51% contre uniquement 20,6% pour les retraités.
Ces inégalités induisent des transferts implicites entre catégories sociales. On peut évaluer le niveau de la couverture à partir de deux indicateurs complémentaires, le taux de couverture de la population occupée et celui de la population âgée[2].

[1] Statistiques du HCP

[2] BENJELLOUN S.E, DUPUIS J-M., EL MOUDDEN C., (2011) : « Inégalités, système de retraite et redistribution au Maroc » colloque international de Meknès sur le vieillissement de la population du sud : Famille, conditions de vie, solidarités publiques et privées... État des lieux et perspectives.

**Tableau 2 : Taux de couverture de la population par les systèmes de retraite en 2004 en %**

| | Maroc | Algérie | Tunisie |
|---|---|---|---|
| Cotisants/Population active occupée | 26,1 | 57,4 | 77,6 |
| Retraités de 60 ans et plus/ Population de 60 ans et plus | 19,8 | 34,7 | 37,5 |

**Source : Inégalités, système de retraite et redistribution au Maroc**[1]

La situation du Maroc, à partir de ces deux indicateurs, se caractérise par une faible couverture tant de la population occupée que de la population âgée : par exemple, seule une personne de 60 ans et plus sur 5 perçoit une pension. La comparaison avec les taux de couverture algérien et tunisien confirme la situation particulière du Maroc. La position du Maroc s'explique par le poids du secteur informel dans l'économie marocaine.

Les systèmes de retraite jouent un rôle important quant à la diminution du taux de pauvreté. Surtout avec le recul de la solidarité familiale du fait de la nucléarisation des familles marocaines, de la plus grande mobilité de ses membres ….

L'ensemble de ces éléments confirment la nécessité incontournable de réformer le système de retraite. Plusieurs rapports et projets relatifs à l'étude du dispositif national de la retraite ont été élaborés, en vue de fournir un diagnostic de la situation des différentes caisses et de proposer des réformes[2]. Néanmoins, la majorité des propositions de réformes restent focalisées sur l'équilibre financier par le biais notamment de la mise en place des ajustements paramétriques. Or, une simple action sur les paramètres, en conservant l'architecture actuelle,

[1] Ibid

[2] Rapports des commissions techniques et nationales, rapport de la cours des comptes, rapports de la direction d'assurance et de la prévoyance sociale (DAPS), les rapports de la Banque Mondiale…..

pourrait allonger l'horizon de viabilité des régimes pendant quelques années, mais ne pourrait pas résoudre réellement la problématique de la prise en charge des personnes âgées notamment ceux qui restent exclues de toute couverture sociale.

Il est important de noter que la réforme des retraites est un défi social et sociétal qui nécessite la participation de tout le monde: les opérateurs économiques, l'Etat et les salariés. Il s'agit d'une responsabilité collective.

La réforme est aussi bien une affaire technique que de valeurs, tels que la solidarité et l'équité pour les régimes fonctionnant par répartition ou encore la responsabilité individuelle pour les régimes complémentaires.

***Propositions de réforme pour le système de retraite marocain : Vers un système multi-piliers :***

Aucun système géré par une seule technique de financement (répartition ou capitalisation) ne pourra obéir à tous les critères escomptés du système de retraite à savoir : efficacité sociale, équité entre générations, efficacité économique et efficacité financière ; d'où l'importance de faire appel à un système combiné comportant plusieurs piliers. Autrement dit, la pension doit être constituée d'un cumul de revenus dont une partie est liée au mécanisme de la répartition et de la solidarité inter et intra-générationnelle et d'autres parties liées à l'effort propre de cotisation et d'épargne des actifs actuels ce qui revient à admettre l'introduction du principe de complément de retraite géré autant que possible par capitalisation

individuelle et donc du principe que les actifs épargnent pour leur propre retraite.

Il serait bénéfique pour le cas du Maroc, d'instaurer un système de retraite « multi-piliers » présentant une architecture mixte combinant à la fois des dispositifs d'assistance et d'assurance et d'épargne volontaire. Un système reposant sur une combinaison de quatre piliers et qui prend en considération la dimension structurelle de l'économie. Deux piliers seront alors obligatoires et s'articuleront autour de deux pôles public et privé.

- Le premier pilier d'assistance « anti-pauvreté » (pilier 1), avec des prestations versées sous conditions de ressources et financées par le budget de l'Etat. Il s'agit d'une sorte de pensions minimales qui fournirait un soutien aux plus démunis qui n'ont pas de moyens de subvenir à leurs besoins. Différents critères peuvent être pris en compte pour cibler la population bénéficiaire, tels que l'âge, la résidence ou encore les conditions de ressources. Un tel dispositif permettra de lutter contre la pauvreté, d'améliorer le niveau de vie et de santé d'une grande partie de la population et contribuer ainsi au développement économique du pays.

- Le deuxième pilier obligatoire (pilier deux) à prestations définies fonctionnant en répartition représenté par la CMR pour les salariés du secteur public, la CNSS pour les salariés du secteur privé, et les caisses spéciales (micro assurance) pour les travailleurs de l'économie informelle et les indépendants qui restent encore exclus de toute couverture. Ce deuxième pilier obligatoire aura pour fonction d'assurer une pension de base qui sera éventuellement complétée pour les salariés des deux secteurs par les prestations fournies par les régimes complémentaires obligatoires (RCAR et CIMR) qui correspondent au troisième pilier (pilier 3). Celui-ci sera à cotisations définies et financé par capitalisation..

- Enfin un dernier pilier (pilier 4) de nature facultative reposera sur l'initiative individuelle et pourra prendre plusieurs formes : des retraites offertes par l'employeur sous forme de prestations déterminées ou de cotisations déterminées, de fonds de pension, de produits d'épargne retraite….) mais qui seront essentiellement de nature flexibles et discrétionnaires. Les marocains doivent être conscients du fait que le poids de la retraite ne doit pas être entièrement porté par la génération en activité et qu'ils sont responsables eux même des niveaux de leur retraite

.

## Conclusion

La retraite n'est pas un luxe. C'est un droit humain fondamental qui a été reconnu dans le pacte international des droits économiques, sociaux et culturels adopté en 1966.
Face aux doubles défis auxquels sont confrontés les différents régimes de retraite : vieillissement de la population et élargissement de la couverture sociale, il est nécessaire pour le Maroc de prendre des décisions importantes en matière de réforme des régimes de retraites qui tiennent compte de la dimension structurelle de l'économie.

L'amélioration du système des retraites reste largement tributaire de la situation d'emploi. Il convient alors d'encourager l'augmentation du nombre des actifs cotisants notamment en ramenant d'un coté ceux qui échappent de la couverture. Les caisses de retraite doivent poursuivre leurs efforts en matière d'affiliation effective des entreprises et de recouvrement des cotisations. (Lutte contre la fraude et l'évasion) et par le renforcement de la modernisation du dispositif d'inspection et du contrôle. Cette mesure concerne essentiellement les salariés du secteur informel et des petites entreprises. Et en examinant

d'un autre coté les possibilités d'extension de la couverture retraite aux populations qui n'en bénéficient pas encore.

Compte tenu du poids du secteur informel dans l'économie marocaine, la mise en place d'un système à multiples pilier nous semble l'une des propositions constructives de réforme à encourager dans l'avenir. Un système qui repose sur une combinaison de l'assistance (mise en place des pensions minimales), de l'assurance (à prestations et à contributions définies) et de l'épargne volontaire (fonds de pension).

L'équilibre entre solidarité collective et responsabilité individuel s'impose. Il est nécessaire d'accentuer la communication afin de sensibiliser les travailleurs et les salariés des différents secteurs sur l'importance de participer à la prise en charge de leur vieillesse.